

BUREAU FEDERAL

11 – 25 juin 2004

Présents : Yvan MAININI, Président
Mmes Françoise AMIAUD, Marie-Noëlle SERVAGE
MM Claude AUTHIE, Jean-Claude BOIS, Pierre COLLOMB, Rémy GAUTRON
Bernard GAVA, Serge GERARD, Jean-Marc JEHANNO, Frédéric JUGNET,
Philippe LEGNAME, Philippe RESTOUT, Jean-Pierre SIUTAT.
Invités : MM. Michel CHATEAU, Guy BOOTZ.
Assistent : Mme Céline PETIT
MM. Jean-Pierre de VINCENZI (DTN), Fabrice CANET, Didier DOMAT,
Raymond BAURIAUD.

1. Ouverture par le Président.

Yvan MANINI souhaite la bienvenue aux membres présents et remercie Guy BOOTZ pour l'accueil et l'organisation à Mulhouse.

Il rappelle, en cette fin de saison, les chiffres définitifs des licenciés :

445 160

soit une progression de 4,32 %

C'est un excellent résultat.

2. La Commission Sportive

- ***Composition des Poules***

Jean-Marc JEHANNO donne la répartition des équipes dans les différentes divisions. Il explique le document distribué aux membres présents.

Il informe ensuite qu'il a reçu une demande du club de St Etienne pour faire fusionner son équipe espoirs et un autre club proche pour jouer en région.

Accord des membres du Bureau Fédéral, mais il faudra uniquement jouer en excellence régionale.

Une discussion s'instaure ensuite sur les dettes des clubs.

Rémy GAUTRON donne un rapide aperçu de l'état des dettes des clubs et précise ceux qui ne sont toujours pas en règle. Il fera un courrier officiel à Jean-Marc JEHANNO pour refus d'agrément de ces clubs. Il regrette que certains clubs ne se soient même pas manifestés.

Jean-Marc JEHANNO donne la répartition (non définitive) des équipes féminines dans les différentes divisions.

Jean-Pierre SIUTAT précise que la saison dernière a été difficile avec 11 équipes engagées en Ligue Féminine, une nouvelle saison similaire s'annoncerait vraiment très difficile pour les clubs.

La date limite pour la constitution des poules est fixée au 8 Juillet 2004.

3. Commission Technique Fédérale : Les Championnats de France Jeunes

Philippe LEGNAME expose le document distribué aux membres et donne quelques détails supplémentaires :

- Championnat de France Cadets 1 : 32 places (31 places + le CFBB)
- Championnat de France Cadets 2 : 96 dossiers – 85 confirmations – 64 équipes retenues
- Championnat de France Minimes Masculins : 107 dossiers – 93 confirmations – 71 équipes retenues
- Championnat de France Cadettes : 88 dossiers – 65 confirmations – 54 équipes retenues
- Championnat de France Minimes Féminines : 103 dossiers – 84 confirmations – 72 équipes retenues.

Yvan MAININI pose le problème de la pré-candidature.

Les membres du Bureau Fédéral souhaitent que le dossier de Narbonne soit de nouveau étudié, malgré une absence de pré-candidature, pour être éventuellement repêché si le dossier est satisfaisant.

Frédéric JUGNET souhaite savoir s'il y a eu une évolution au niveau de la présentation des dossiers de candidature.

Philippe LEGNAME lui confirme que oui, il existe même, par exemple, une grande solidarité entre les clubs.

Les membres du Bureau Fédéral souhaitent que la Commission Juridique fasse un état des lieux des unions dans ces Championnats de France Jeunes.

4. Les unions en Championnat de France.

Michel CHATEAU expose les dossiers suivants :

- Aix Maurienne Savoir Basket (Pro B + NM 2)
Accord du Bureau Fédéral
- Poitiers Basket 86 (NM 1 + NM 3 – Cht de France : Cadets 1° div. + MM)
Accord du Bureau Fédéral
- Basket Féminin Athis Courcouronnes 91 (NF 2 + PER – Union en Cadettes Région)
Accord du Bureau Fédéral
- Tours Joué Basket (NM 2 + ER – Cht de France : CM)
Refus du Bureau Fédéral
- Union Basket de la Communauté Urbaine d'Alençon (NM 3 + REG 1 – Cht de France : CM)
Accord du Bureau Fédéral
- Montauban Montech Basketball (PEF + HF)

Refus du Bureau Fédéral

- Union Féminine Etoile d'Angers (NF 3 + RF 1 – Cht de France : CF + MF)

Refus du Bureau Fédéral

- Tresse Septiers Montaigu

Refus du Bureau Fédéral

La Commission Juridique va notifier les décisions et aura la charge du suivi des dossiers.

5. Budget

Rémy GAUTRON donne un rapide compte rendu de l'état des charges et des produits. Il explique ensuite les propositions concernant l'affectation de l'excédent qu'il présentera le lendemain à l'Assemblée Générale.

Le budget prévisionnel comporte une augmentation de 9 % des produits et de 1.4 % des charges.

Le Bureau Fédéral décide de revoir le montant de la licence de la joueuse étrangère de la Ligue Féminine (hors EEE) et de l'aligner au montant de la licence hommes (Pro), elle passe donc de 1580 € à 860 €

Le Bureau Fédéral souhaite mettre en place un nouveau management et directoire à la DIC.

Rémy GAUTRON explique que le standard de la FFBB va être remplacé par un outil plus performant, qui va améliorer l'accueil téléphonique au sein de la Fédération en dehors des horaires d'ouverture.

Yvan MAININI souhaite que toutes les aides fédérales soient attribuées sur présentation de dossiers concrets, l'année prochaine.

6. FBI : Prévisions saison 2004/2005

Claude AUTHIE donne quelques orientations :

- Aide et conseils possibles du Service Informatique pour la mise en place dans les Ligues Régionales et les Comités Départementaux de réseaux informatiques.
- Remise en service de FBI le 28 Juin 2004.
- Evolution de la licence T.
- Mise en ligne sur Internet des statistiques licenciés pour les Comités et les Ligues.

7. Informations sur les procédures en cours.

Frédéric JUGNET informe les membres du Bureau Fédéral des procédures en cours :

- Il a reçu une demande du Président de la Ligue Régionale de Lorraine, concernant le dossier de Patrice KIEFFER (entraîneur - suspension d'un an).
Le Bureau Fédéral se prononcera lors de sa prochaine réunion.
- Elan Sens Paron : le club requérant conteste la décision de la Chambre d'Appel, confirmant la décision de la Ligue de Bourgogne, qui infligeait une pénalité

sportive de 2 points pour non respect des règles fixées par le statut régional de l'Entraîneur. Le conciliateur propose à la FFBB d'annuler la pénalité de 2 points infligée à l'Elan Sens Paron.

Accord des membres du Bureau Fédéral pour suivre la proposition du conciliateur.

- Lattes Montpellier Agglomération : le club requérant conteste la décision de la Chambre d'Appel, confirmant la décision de la Commission Sportive Fédérale, laquelle avait décidé de reporter le match "Lattes Montpellier Agglomération – Pays d'Aix Basket 13", initialement prévu le 8 mars, au 26 mars 2004. Le conciliateur propose au club requérant de s'en tenir à la décision contestée qui confirmait le résultat obtenu sur le terrain et de présenter à la FFBB une demande de remboursement des frais liés à l'organisation de la rencontre initiale, avec présentation des factures justificatives.

Accord des membres du Bureau Fédéral pour suivre la proposition du conciliateur.

- PLLL Tours Basket : le club requérant conteste la décision de la Chambre d'Appel, confirmant le résultat obtenu sur le terrain lors de la rencontre Luçon BC c/ PLLL Tours Basket en date du 24 Janvier, comptant pour le Championnat NM3. Le conciliateur propose que, dans la mesure du possible et afin de ne léser personne les deux clubs soient maintenus en MN3.

Accord des membres du Bureau Fédéral pour suivre la proposition du conciliateur.

8. Préparation de l'Assemblée Générale

Frédéric JUGNET donne les points de débats qui seront traités le lendemain, lors de l'Assemblée Générale de la FFBB.

Validation des membres du Bureau Fédéral.

9. Ordre du jour du Comité Directeur du 27 Juin 2004

Frédéric JUGNET expose l'ordre du jour du Comité Directeur du Dimanche 27 Juin 2004 :

1. Ouverture par le Président

2. Partie statutaire :

- ☞ Délégation du pouvoir financier
- ☞ Délégation auprès de la FIBA
- ☞ Délégation auprès du CNOSF
- ☞ Désignation des représentants auprès de la LNB
- ☞ Désignation du Président et des membres de la Ligue Féminine
- ☞ Election des Présidents de Commissions
- ☞ Désignation du Président et des membres de la Chambre d'Appel
- ☞ Désignation du Président et des membres du Comité Directeur participant à la Commission disciplinaire du dopage et à la Commission d'appel du dopage
- ☞ Proposition du Président Fédéral pour les délégués de Zones
- ☞ Désignation du Directeur de la revue Basketball
- ☞ Désignation des Chargés de Missions
- ☞ Désignation du DTN : confirmation de la désignation ministérielle

- ☞ Désignation du Président et des membres de la Commission des Agents Sportifs
- ☞ Composition du Conseil d'Honneur et du Jury d'Honneur
- ☞ Délégation des pouvoirs aux Ligues Régionales, aux Comités Départementaux et à la LNB

3. Informations complémentaires

- ☞ Commission Sportive (Jean-Marc JEHANNO)
 - ☞ Calendrier Sportif 2004-2005
 - ☞ Calendrier des journées des championnats et composition des poules
- ☞ Calendrier administratif 2004-2005 (Frédéric JUGNET)
- ☞ FBI : prévisions 2004-2005 (Claude AUTHIÉ)
- ☞ Championnat de France Jeunes 2004-2005 (P. LEGNAME/JM JEHANNO)
- ☞ Les écoles d'arbitrage dans les clubs de championnat de France pour la saison 05/06
- ☞ Niveau d'intervention des Agents de joueurs
- ☞ Questions diverses

Validation de l'ordre du jour pas les membres du Bureau Fédéral.

10. Questions diverses.

- Yvan MAININI précise que lors de l'AG extraordinaire du lendemain, il faudra faire mandater officiellement 2 personnes "ressources" pour être en relation avec le Ministère des Sports et propose MM. Pierre COLLOMB et Didier DOMAT

Accord des membres du Bureau Fédéral.

- Yvan MAININI informe les membres du Bureau Fédéral que concernant la désignation des Délégués à l'Assemblée Générale, la procédure à suivre n'a pas été bien comprise. Certains n'ont pas respecté les règles. Il faut impérativement faire un rappel pour l'Assemblée Générale Elective de Décembre 2004.
- Yvan MAININI demande aux membres du Bureau Fédéral de réfléchir à une solution pour que la Fédération soit systématiquement représentée lors des différentes missions des équipes nationales par un de ses membres.
- Claude AUTHIE précise qu'une note complémentaire pour la saisie des Coupes de France va être adressé aux Ligues Régionales.

Prochain Bureau Fédéral le 3 Septembre 2004.